




Informations de base	
<p>2007/0225(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Appareils à gaz. Codification</p> <p>Abrogation 2014/0136(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 4.60.08 Sécurité des produits et des services, responsabilité du fait du produit</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna (S&D)	02/09/2009
	Commission à fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Education, jeunesse, culture et sport		2978	2009-11-27
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Service juridique		BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0633 	Résumé
13/11/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
06/10/2009	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
08/10/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A7-0025/2009	
19/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
20/10/2009	Décision du Parlement, 1ère lecture	T7-0035/2009	Résumé

20/10/2009	Résultat du vote au parlement		
27/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
30/11/2009	Signature de l'acte final		
30/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		
16/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0225(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2014/0136(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/00087

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0025/2009	08/10/2009	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0035/2009	20/10/2009	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final		03679/2009/LEX	30/11/2009	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(2007)0633 	25/10/2007	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0064/2008	16/01/2008	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 2009/0142 JO L 330 16.12.2009, p. 0010	Résumé

Appareils à gaz. Codification

2007/0225(COD) - 25/10/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de la législation concernant les appareils à gaz.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 90/396/CEE du Conseil, du 29 juin 1990 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les appareils à gaz. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Appareils à gaz. Codification

2007/0225(COD) - 30/11/2009 - Acte final

OBJECTIF : codification de la directive 90/396/CEE concernant les appareils à gaz.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/142/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les appareils à gaz (version codifiée).

CONTENU : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 90/396/CEE du Conseil, du 29 juin 1990 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les appareils à gaz. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 05/01/2010.

Appareils à gaz. Codification

2007/0225(COD) - 20/10/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 618 voix pour, 11 voix contre et 9 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, selon la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les appareils à gaz (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.